

«L'Etat ne gérait pas les RH de l'Eglise»

ABUS Comme en Allemagne, les Eglises réformées de Suisse sont appelées à enquêter sur leur passé. Une introspection complexe.

PAR ANNE-SYLVIE SPRENGER/PROTESTINFO

Qu'en est-il des archives des Eglises réformées de Suisse? Alors que la faitière nationale regroupe 24 Eglises cantonales, chacune d'entre elles conserve son autonomie. Et de fait, ses propres archives. De plus, dans de nombreux cantons, les employés de l'Eglise étaient des fonctionnaires de l'Etat pendant tout le XXI^e siècle.

«Il n'est pas possible, dans un délai aussi court, d'entreprendre des recherches sur ce qui existe encore.»

PASCAL VAN GRIETHUYSEN
DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES RELIGIEUSES
DU CANTON DE VAUD.

«L'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) n'a la qualité d'employeur que depuis 2007. Auparavant les ministres étaient sous l'autorité directe de l'Etat de Vaud», rappelait d'ailleurs, en octobre dernier dans «24 heures», sa présidente Anne Abruzzi. L'Etat de Vaud aurait-il donc un rôle à jouer si la décision était prise d'ouvrir une enquête similaire dans les cantons suisses? Interview de Pascal van Griethuysen, délégué aux affaires religieuses du canton de Vaud.

Sur le canton de Vaud, l'EERV n'a eu le statut d'employeur qu'à partir de 2007. Il incomberait donc à l'Etat de Vaud d'ouvrir ses archives?

S'il en est requis, l'Etat ouvrira



Pascal van Griethuysen, délégué aux affaires religieuses du canton de Vaud BIC/VD

volontiers ses archives pour un travail d'étude concernant l'EERV, pour autant qu'elles existent encore. Cela étant, il faut rappeler que depuis les années 1960 à tout le moins, l'EERV dispose d'une autonomie d'organisation importante, notamment s'agissant de son personnel.

Les ministres n'étaient-ils pas alors sous la responsabilité de l'Etat?

Les ministres du culte étaient, jusqu'en 2003, nommés par les assemblées de paroisses, le Conseil d'Etat ne faisant que ratifier leur élection. En outre, dès 1999, cette compétence a été confiée au Conseil synodal. Ce sont donc surtout les archives de l'Eglise elle-même qui permettraient un travail de recherche sur son passé, bien plus que celles de l'Etat.

Si l'Etat de Vaud se tient disposé à ouvrir ses archives, est-il pour autant prêt à le faire, pratiquement parlant?

Concernant l'aspect pratique, il n'est pas possible, dans un délai aussi court, d'entreprendre des recherches sur ce qui existe encore. Ce travail sera effectué si l'Etat en est requis.

L'Etat de Vaud devrait-il demander l'autorisation à l'EERV au préalable ou est-il le seul propriétaire de ces archives?

L'Etat est seul ayant droit de ses archives.

Quels genres de documents seraient alors utilisables?

Encore une fois, il est impossible de répondre à cette question en l'état, car elle nécessiterait d'une part qu'une requête soit formulée à l'Etat, et d'autre part que des recherches soient

entreprises, ce qui prendrait un certain temps.

En tant que délégué aux affaires religieuses du canton de Vaud, appelez-vous à pareille démarche?

Il ne m'appartient pas de me prononcer sur cette question. L'EERV est une institution autonome et c'est à elle qu'il appartient de déterminer si elle doit procéder à une démarche de ce type.

Avant 2007, l'EERV était-elle néanmoins tenue de remonter tout cas problématique à l'Etat?

Non. L'Etat finançait l'EERV et notamment les postes des ministres du culte, comme il a d'ailleurs continué à le faire par la suite au travers de la subvention, mais n'intervenait pas dans la gestion de l'EERV, et encore moins dans les problématiques liées au personnel.

Elle avait nettoyé la scène de crime

PROCÈS

Son petit frère avait tabassé leur oncle. La prévenue avait lessivé les traces de sang... devant la police.

En ce 22 septembre 2021, Elena* est réveillée en pleine nuit par sa mère, qui la prévient qu'un terrible drame familial vient de se dérouler entre son petit frère et son oncle. Arrivée à l'appartement partagé par le trio à Nyon, elle découvre une scène «très choquante, traumatisante.» Son oncle, la tête ensanglantée, est grièvement blessé et les murs sont maculés de son sang. Son petit frère s'en est violemment pris à lui, l'agressant à de nombreuses reprises à coups de tête de hache. Alors que la police est présente sur les lieux, Elena se rend sur le balcon, prend un seau et une serpillière et commence à nettoyer la scène de crime.

«Sur le moment, j'ai agi mécaniquement, comme un automate, sans vraiment réfléchir. C'était une façon d'évacuer ces images horribles de mon esprit, comme pour le nettoyer», a expliqué la prévenue, ce lundi, devant le Tribunal d'arrondissement de La Côte.

Dissimuler le sang, puis la carte SIM

«Cela ne vous a pas traversé l'esprit que vous étiez en train d'entraver le travail de la police?» lui a demandé le président Aurélien Michel. «Pas du tout. Sur le moment, je n'y ai pas pensé une seule seconde, je n'avais aucune intention de nuire à l'enquête», a répondu Elena.

Le lendemain de l'agression,

la police était de retour sur les lieux pour une perquisition. La prévenue, elle, a pris soin de retirer la carte SIM du portable de son frère avant de le remettre à la police. Pourquoi dissimuler ces nouveaux indices potentiels? Elle a évoqué, lundi, une façon de protéger la vie privée de son cadet. Le jeune homme a, depuis, été condamné pour tentative de meurtre.

«Dans la précipitation, je n'ai pas agi de la meilleure des manières, je m'en excuse. Si c'était à refaire, j'agis autrement. Sur le moment, j'ai eu peur pour lui, j'ai eu envie de le protéger», a déclaré Elena.

«Sur le moment, j'ai agi mécaniquement, comme un automate, sans vraiment réfléchir.»

LA PRÉVENUE

«L'entrave à l'action pénale n'est pas une infraction anodine», a relevé Aurélien Michel. La trentenaire risque une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire. Toutefois, le jugement ne sera rendu que dans six mois.

En effet, la Nyonnaise comparait également, ce lundi, aux côtés de son ex-mari pour violences domestiques réciproques. Le Tribunal a suspendu la procédure pénale en raison de l'évolution positive de ce dossier. Toutes les infractions pénales en lien avec le conflit conjugal pourraient être classées dans six mois, s'il n'y a aucun nouveau débordement entre eux. **JOL**

* prénom d'emprunt

Passages piétons à la gare plébiscités, escalier recalé

NYON Les aménagements provisoires dans le périmètre de la gare ont été diversement appréciés. Qu'en restera-t-il?

Fin 2023, la Municipalité de Nyon testait plusieurs aménagements provisoires aux alentours de la gare. Deux passages piétons se voyaient élargis et un troisième faisait son apparition à la hauteur de la rue Jules-Gachet. Au nord des voies ferrées, l'escalier menant au parking du Martinet était recouvert par une version temporaire plus large, disposant d'une plateforme intermédiaire.

Vient aujourd'hui l'heure du bilan. Et concernant les passages piétons, il est plutôt posi-

tif. «Nous pouvons parler de plébiscite», développe Stéphanie Schmutz, municipale en charge du territoire. Les observations sur le terrain et les sondages menés auprès des usagers nous ont confirmé l'intérêt de ces dispositifs.» Le nouveau passage clouté devant le bar Le Cactus Jack a notamment reçu un écho très favorable.

Feux supprimés

Les deux autres ouvrages seront, quant à eux, élargis. Et comme lors de la phase test,

les feux de celui se trouvant pile devant le bâtiment CFF disparaîtront.

«Par contre, ils seront maintenant pour le passage dans l'axe

«Nous n'allons pas construire une structure coûteuse qui ne satisfait pas ses futurs utilisateurs.»

STÉPHANIE SCHMUTZ
MUNICIPALE EN CHARGE DU TERRITOIRE

de la rue de la Gare, car ils sont liés au système de détection des bus, qui leur permet de s'insérer dans le trafic», précise Roxane Faraut, municipale chargée des infrastructures. La pérennisation de ces mesures est, justement, entre les mains du service de l'élué PLR. Un calendrier pour leur réalisation devrait être présenté très prochainement.

Escaliers à la trappe

Les escaliers provisoires recouvrant ceux qui relient la gare au parking du Martinet ont nettement moins convaincu. «Les retours ont été nettement moins bons, concède Stéphanie Schmutz. Nous n'allons pas construire une structure coûteuse qui ne satisfait pas ses futurs utilisateurs.»

Il faudra probablement attendre le réaménagement complet de la zone et la concrétisation du pôle gare pour connaître le sort qui sera ré-



Les escaliers provisoires du parking du Martinet lors de leur installation. Testés durant trois mois, ils n'ont pas convaincu. ARCHIVES SIGFREDO HARO

servé aux escaliers actuels. Pour rappel, ces différentes expérimentations faisaient suite à l'organisation d'ateliers participatifs portant sur la gare et ses environs. **GBT**